

**Maître GABIN Didier**

Huissier de Justice

45 avenue du Maréchal Foch

40000 MONT DE MARSAN

☎ : 05.58.75.10.51.

☎ : 05.58.75.34.21.

✉ : didier.gabin0631@orange.fr

CREDIT AGRICOLE

IBAN N°: FR 76 13306 00937 00002773111 18

**D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

COPIE

**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

LE VINGT AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS

**A LA DEMANDE DE :**

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 1 074 625 500,00 euros, dont le siège social est 1, parvis Corto Maltese, CS 31271 - 33076 BORDEAUX CEDEX, immatriculé au RCS de Bordeaux sous le n° 353 821 028, Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 055, titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur Immeubles et fonds de commerce" n° CPI 3301 2018 000 035 592 délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde, garantie par la CEGI 16, rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX, prise en la personne de son Représentant Légal domicilié en cette qualité au dit siège

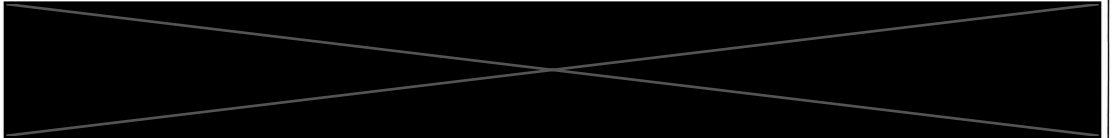
**EN VERTU :**

De la copie exécutoire d'un acte notarié de prêts (n°1734476 et n°1734477) par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes au profit de Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] reçu le 19 juin 2008 par Maître Karine DUVIGNAC-DELMAS, Notaire associé à 40000 MONT DE MARSAN,

Je, Me Didier GABIN, Huissier de Justice à MONT DE MARSAN -Landes-, 45, Avenue du Maréchal Foch, soussigné,

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifie m'être transporté ce jour à l'adresse suivante : 9, rue Louis Saint Savin à MONT DE MARSAN -Landes- « Lotissement Hameau des Pins » cadastré : commune de MONT DE MARSAN, section AW, numéro 169 surface 00ha 10a 08ca,

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :



Dont le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie en date du 6 avril 2023.

J'ai constaté ce qui suit :

**I – DESCRIPTION DES LIEUX, COMPOSITION, SUPERFICIE :**

Maison d'habitation de 128 m2 avec jardin (photos n° 1,2 et 3) comprenant :

- Un salon /salle à manger d'une superficie de 18 m2 (photos n° 4 et 5)
- Un couloir composé d'un placard mural de 10 m2 (photos n° 6 et 7)
- Une cuisine équipée d'une superficie de 12 m2 (photos n° 8 et 9)
- Un cellier de 9 m2
- Un garage de 15 m2 (photo n° 10)
- Une salle de bain de 7 m2 (photo n° 11)
- Un WC
- Quatre chambres dont :
  - une chambre de 11,50 m2 (photo n° 12)
  - une chambre de 11,50 m2 (photo n° 13)
  - une chambre de 11,80 m2 (photo n° 14)
  - une chambre de 10,50 m2 (photo n° 15)

**COUT DE L'ACTE**

Décret n°2016-230 du 26 février 2016  
Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs  
réglementés des huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	219,16
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
<b>Total HT</b>	<b>226,83</b>
TVA (20,00 %)	45,37
<b>Total TTC</b>	<b>272,20</b>

Acte dispensé de la taxe



Références : V – 6567

Mandat n° 2 - PVSIMDESC

**II - CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS, MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT :**

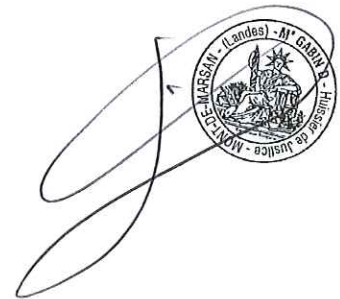
- La maison est occupée par Monsieur [REDACTED] né [REDACTED] et par sa fille [REDACTED] née le [REDACTED], une semaine sur deux.
- Les propriétaires de la maison sont Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] laquelle est née [REDACTED] à [REDACTED], et demeure actuellement [REDACTED]

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré. Les photographies des lieux sont annexées au présent procès-verbal.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 20.04.2023 à 13 heures 45 pour se terminer le 20.04.2023 à 14 heures 45, pour une durée d'une heure.

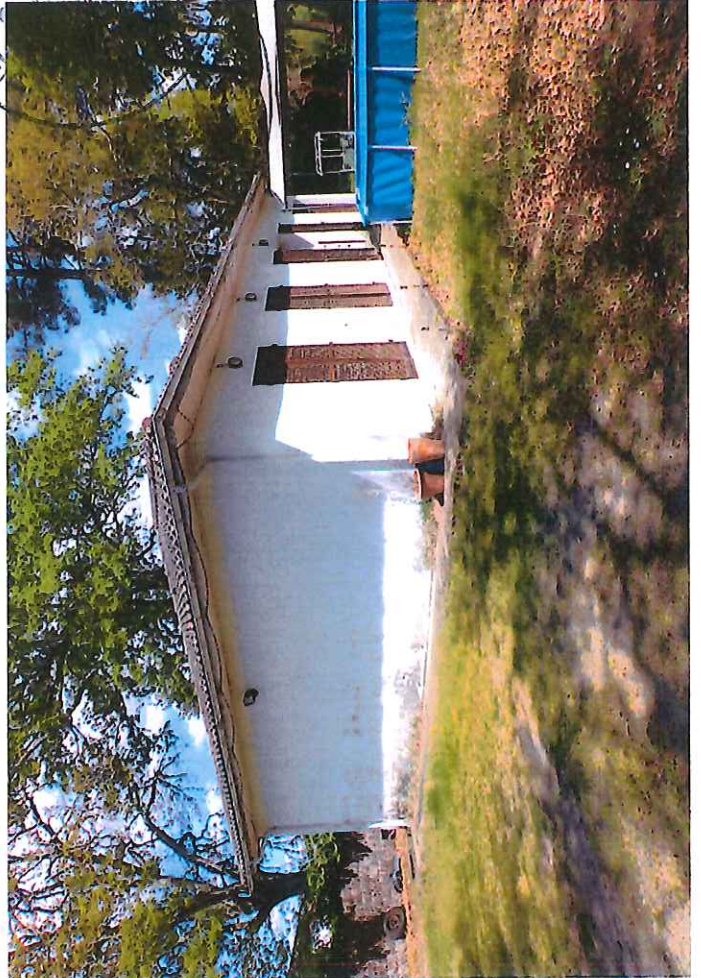
Didier GABIN







5



1



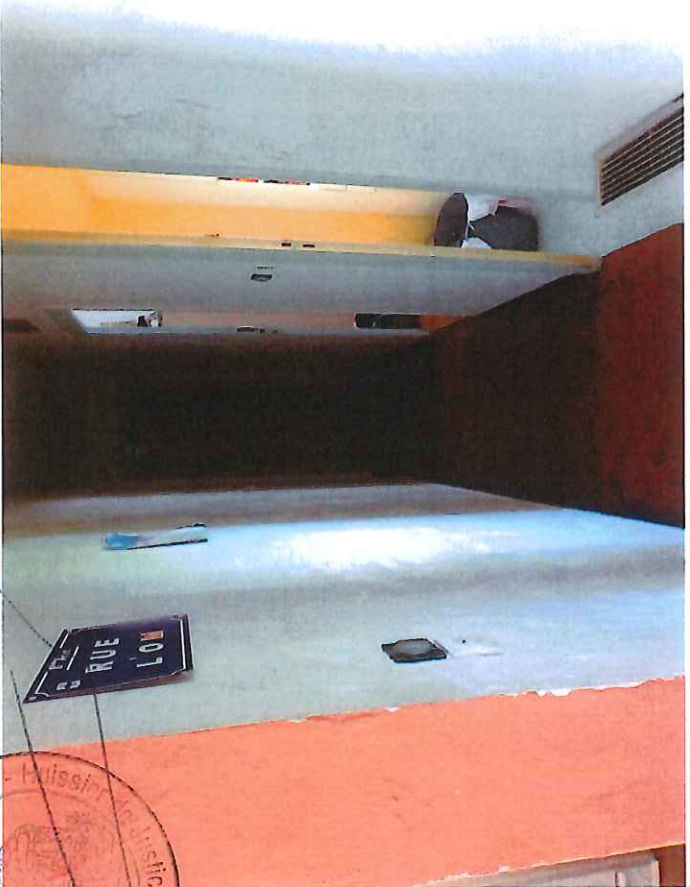
4



2



7



8



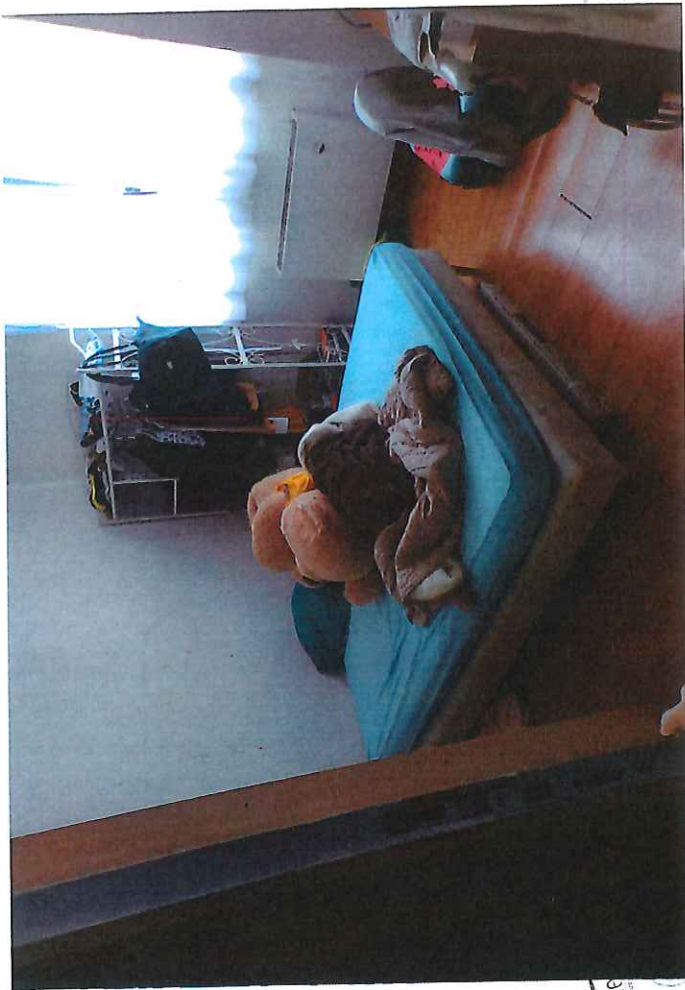
5



9



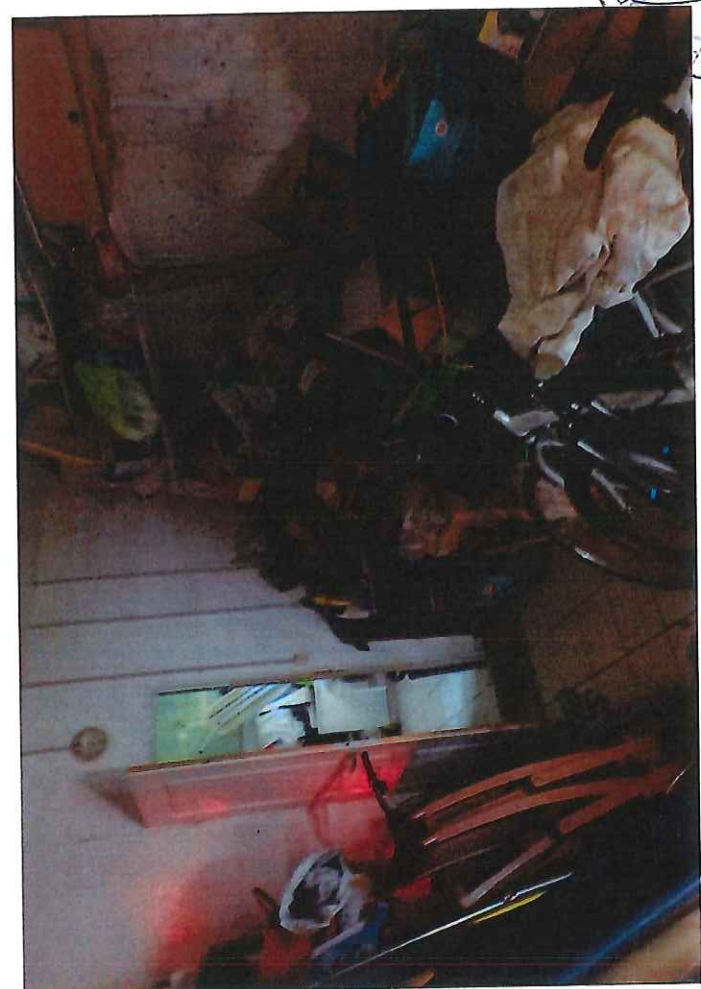




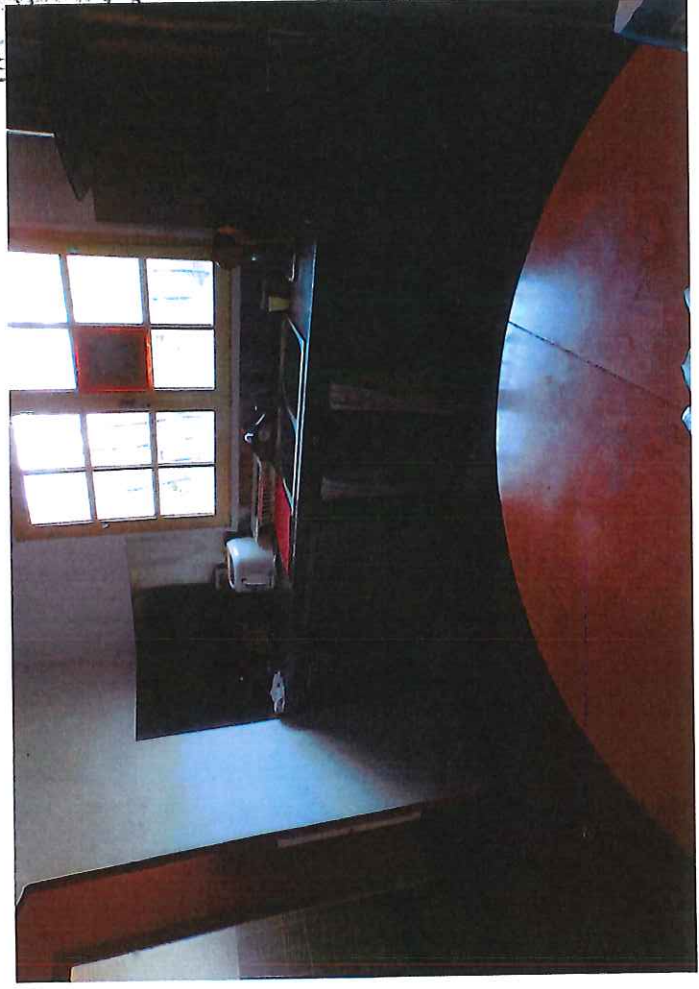
12



11

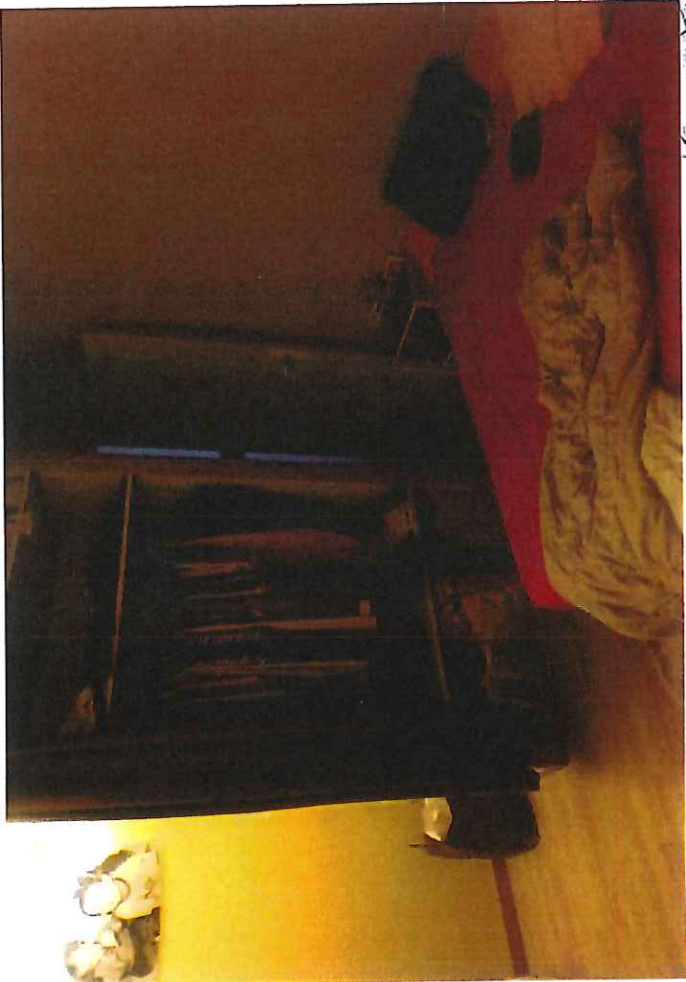


10

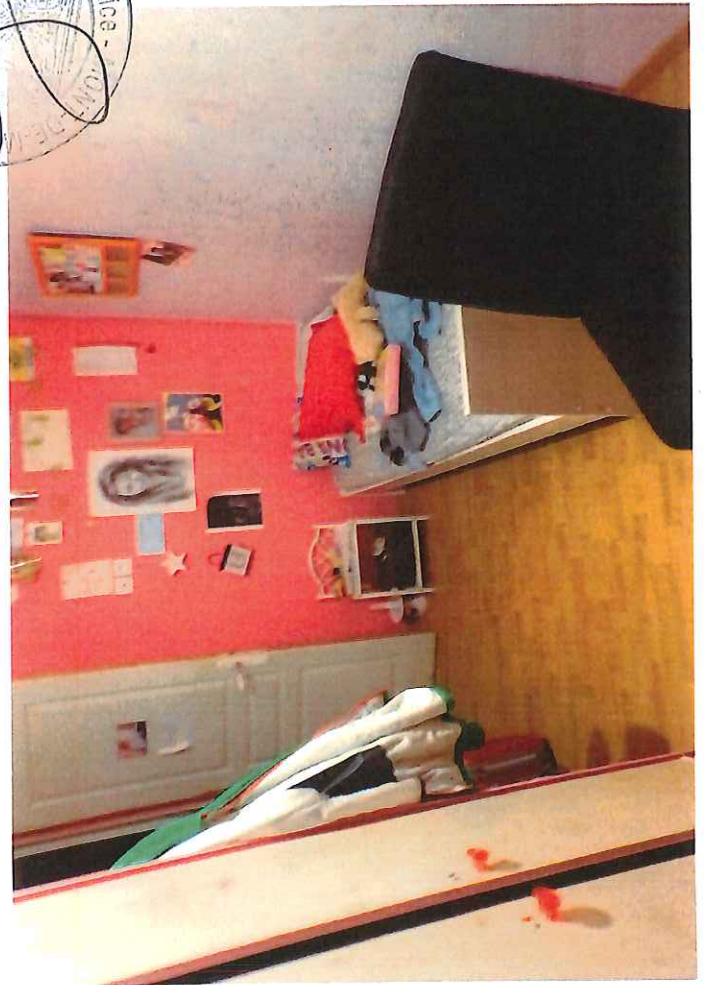


9

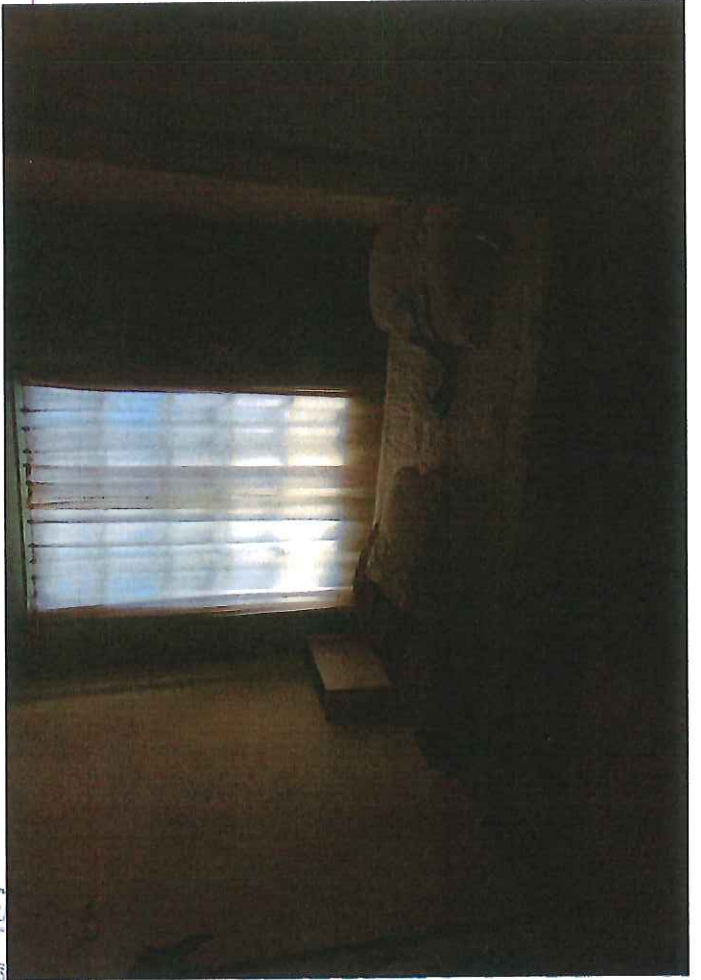




11



13



15

